

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 52 (1907)
Heft: 12

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

septentrionales sur les fortifications de la ville de Marvik, grand port de commerce et point terminus du chemin de fer Marvik-Gellivarre — la mer Baltique — puis construire des fortifications à Carpsborg sur la côte est du Christianiafjord, des tentatives de descente aux environs de cet important nœud de communications pouvant être considérées comme très vraisemblables.

* * *

Cette année, l'armée norvégienne a eu des grandes manœuvres, les premières depuis six ans. Elles se sont déroulées près de Christiania, sous le commandement de l'inspecteur général de l'armée. Le roi y a assisté.

La direction des manœuvres a été beaucoup critiquée, et il faut admettre qu'il y a eu quelque frottement dans le travail des états-majors. Heureusement tous les critiques sont d'accord sur la nécessité de manœuvres annuelles ou bisannuelles, ce que les généraux, que l'on prend si vivement à partie maintenant, ont soutenu vainement depuis des années. Il faut espérer que le Storting sera du même avis.

* * *

L'artillerie de côtes déplore le décès inattendu, survenu il y a quelques semaines, du colonel Stang, ancien ministre de la guerre et inspecteur par intérim de l'armée depuis 1903. Comme homme politique il avait des adversaires acharnés et des admirateurs dévoués. Mais comme officier et comme homme il n'avait que des amis. Il était le créateur des forts d'arrêt sur la frontière. Né en 1858, il est mort âgé de 49 ans seulement.

INFORMATIONS

SUISSE

Société des officiers. — La section vaudoise de la Société suisse des officiers a tenu son assemblée générale annuelle le 24 novembre, à Lausanne, sous la présidence du lieutenant-colonel d'état-major E. de Meuron. Cent et quelques officiers y ont pris part.

C'est moins qu'il y a un demi-siècle. Le président de la Section dans son rapport administratif dit, en effet, qu'il a été curieux de rechercher, comme point de comparaison, ce que faisait la société il y a 50 ans. Voici ce qu'il a trouvé.

Le 9 août 1857 la section vaudoise de la « Société militaire des officiers suisses » avait sa réunion annuelle à Cully. Environ 260 officiers vaudois de toutes armes et de tous grades s'y rencontrèrent. Le pays était encore sous l'impression des événements de Neuchâtel ; l'armée mobilisée au commencement de l'année avait été licenciée le 22 janvier par un ordre du jour du général Dufour. Les officiers étaient encore vibrants du plus pur patriotisme au souvenir du danger qu'avait couru le pays et on discutait avec entrain les améliorations à apporter à l'organisation militaire.

Après une collation sous la cantine on se rendit en cortège au temple où on délibéra sur plusieurs questions intéressant l'armée. Le chroniqueur termine ainsi le récit de cette réunion.

« L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Le cortège se reforme pour se rendre, musique en tête, à l'élégante cantine de la place d'armes, où au milieu d'un cadre d'écussons, de drapeaux et de verdure, ont eu lieu le banquet, puis le bal. La plus grande cordialité et une vive gaité s'y prolongèrent assez avant dans la nuit. Nous devons tous nos remerciements à nos frères d'armes de Lavaux pour la peine qu'ils se sont donnée, pour le zèle et le dévouement qu'ils ont montrés. La générosité des autorités municipales, le bouquet de leur savoureux vin d'honneur, l'excellente musique militaire de Lavaux et l'amabilité du beau sexe de la contrée ont encore vivement concouru à rendre cette fête riche en bons souvenirs pour ceux qui ont eu l'occasion d'y prendre part. »

Le rapport du jury des concours présenté par le lieutenant-colonel Quinclet, a eu trois travaux à apprécier.

1^o Un exercice tactique de la sous-section de Lausanne, en récompense duquel le jury propose et l'assemblée vote un prix de 100 fr.

2^o Une étude sur la *cavalerie vaudoise*, qui a été récompensé d'un prix de 30 fr. Auteur, le capitaine-adjudant F. Amiguet.

3^o Une étude sur le *ski*. Prix 20 fr. Auteur, le premier-lieutenant d'artillerie de fortresse A. Paillard.

* * *

Après la séance générale, les participants ont diné en commun à l'hôtel Beau-Rivage; à Ouchy. Le colonel divisionnaire Ed. Secretan a porté le toast à la Patrie. Il a saisi cette occasion pour rappeler aux officiers les responsabilités que la nouvelle loi militaire leur impose et leurs devoirs envers les troupes. Il a montré que le premier de ces devoirs est le dévouement. L'officier est là pour la troupe et non la troupe pour l'officier. Aimer sa troupe est pour l'officier le meilleur moyen de gagner la confiance de ses subordonnés et d'asseoir son autorité et la discipline : tout l'art du commandement est là. Le colonel Secretan espère que dans les écoles d'aspirants-officiers prolongées, l'éducation morale de l'officier fera l'objet d'un enseignement spécial. De grands progrès ont déjà été réalisés dans cet ordre d'idées, mais il reste encore à bannir de la manière d'être des officiers à l'égard de la troupe les allures hautaines, les propos blessants et le snobisme

importé de l'étranger. Restons nous-mêmes. Cultivons entre nous la bonne camaraderie, l'esprit de corps qu'il ne faut pas confondre avec l'esprit de caste, et soyons pour nos troupes des chefs dévoués pour qu'elles nous suivent à travers toutes les difficultés et tous les périls. Si les officiers suisses s'inspirent de leur devoir, la loi militaire nouvelle sera bientôt populaire et l'armée sera, non seulement un redoutable instrument de guerre, mais aussi cette grande institution d'éducation nationale qu'elle doit être dans notre démocratie.

* * *

Transports militaires. — La disposition suivante, qui complète les prescriptions relatives aux transports militaires, est entrée en vigueur le 1^{er} novembre :

Moyennant production d'une carte de légitimation spéciale, il est délivré des billets militaires aux officiers et sous-officiers, qui se rendent en civil aux réunions militaires fédérales et cantonales, pour le parcours direct jusqu'au lieu de la réunion et retour. Ces cartes sont dressées par le comité d'organisation de la réunion ou par le comité central de la Société suisse des officiers ou le comité central de la Société fédérale des sous-officiers.

L'Administration des C. F. F. recommande aux comités de l'aviser à temps des grandes réunions de leurs membres, afin que les mesures nécessaires pour les transports puissent être arrêtées à l'avance. L'Association suisse des chemins de fer s'est d'ailleurs réservée de rapporter la disposition ci-dessus si le régime qu'elle institue devait présenter des inconvénients.

Asile militaire suisse. — Il vient de se fonder à Thoune, une société pour la création d'un asile militaire pour sous-officiers pauvres, âgés et invalides, disséminés dans toutes les parties de la Suisse.

Le comité ouvre une souscription pour assurer la réussite de son projet, qui est de subvenir aux frais d'hospitalisation de ces vieux camarades qui touchent à la tombe, pour procurer dans leurs vieux jours à ces déshérités de la fortune, la vie de la famille ou leur en faciliter l'accès et veiller au bien-être de ceux que guettent l'abandon et la misère, en leur assurant le calme et la tranquillité.

L'Asile militaire hospitalisera gratuitement :

- 1^o Tous les sous-officiers suisses indigents (douane et gendarmerie compris) âgés d'au moins 50 ans;
- 2^o Tous les sous-officiers suisses âgés de moins de 50 ans, devenus infirmes par suite de service militaire.

L'Asile militaire suisse s'ouvrira le 1^{er} janvier 1908, dans les immenses bâtiments du Château de Porrentruy (Jura bernois). ancienne résidence des princes-évêques de Bâle. Splendidement aménagés, les dits bâtiments offrent

tout le confort moderne. Ils ont été mis généreusement à la disposition de l'Asile militaire par la ville de Porrentruy.

Dès à présent, les dons en espèces et en nature seront reçus avec la plus grande reconnaissance par la direction, à Thoune.

Corps de musique. — Un comité d'initiative a entrepris de doter la Suisse d'un Corps de musique permanent dont le siège serait à Zurich, et auquel il serait fait appel dans nos grandes fêtes nationales. Ce Corps de musique remplacerait les chapelles militaires allemandes auxquelles nous devons recourir.

Le comité d'initiative a prié la Société suisse des officiers de s'intéresser à cette création. Le comité central a décidé de répondre affirmativement et a alloué, une fois pour toute, à l'entreprise, la somme de 300 fr., à fonds perdu. Le comité central recommande la création projetée à la sollicitude des sections cantonales.

Correspondance

Lausanne, le 25 novembre 1907.

Monsieur le Directeur de la *Revue militaire suisse*,
Lausanne.

Monsieur le Directeur,

Dans l'article que le colonel d'état-major Galiffe consacre à la manœuvre du 5 septembre de la I^{re} division contre la II^e, sur la Mentue, je lis le passage suivant :

Pendant sa marche sur Paquier-Chêne, le 6^e régiment d'infanterie bleue essuya sur son flanc droit le feu du régiment de cavalerie et des mitrailleuses rouges qui se retirèrent bientôt. Il réussit à gagner Mollondin et à la sortie du village déploya deux bataillons en première ligne direction Mélery ; le troisième suivait en échelon débordant l'aile droite. La cavalerie rouge, postée sur la colline ouest du moulin des Balliaux, l'obligea de détacher de ce côté d'abord une compagnie puis tout son bataillon de seconde ligne. Le bataillon de carabiniers rouge, qui au début lui faisait seul face, fut bientôt prolongé à gauche par les bataillons 10 et 11 que le bataillon 88 suivait de près et que trois batteries appuyaient depuis Mélery. L'attaque des bleus était soutenue par le groupe d'artillerie I/3 qui avait pris position à 10 h. 15 au signal 738 (nord de Démoret),